

CLUB D'ÉDUCATION CANINE DE BROCÉLIANDE

Ploërmel



Tél : 02.97.74.66.48
06.81.73.08.89

www.club-canin-ploermel.fr



Club d'Éducation Canine de Brocéliande

ADHÉSION AU CLUB

Pour inscrire votre chien au Club, vous devez :

- Présenter son carnet de santé
- Remettre au secrétariat les documents suivants :
 - 1 photocopie de la carte de tatouage ou de puce
 - pour les mineurs, l'autorisation parentale
 - la fiche d'inscription
 - l'attestation responsabilité civile (obligatoire pour rentrer sur le terrain)
 - le règlement de votre adhésion

Pour éduquer votre chien, vous munir :

- d'une laisse non métallique
- d'un collier ou harnais
- de son fétiche (jouet préféré) ou de friandises (de préférence autre que ces croquettes habituelles)

CLUB D'ÉDUCATION CANINE DE BROCÉLIANDE

Ploërmel

Tel : 02.97.74.66.48

06.81.73.08.89

Président : DEFONTAINE Jean-Michel

LA VIE AU CLUB

Rappel :

Le CECB est une association loi 1901 sans but lucratif.

A ce titre, aucune rémunération n'est accordée à quiconque, à quel titre que ce soit.

Le club fonctionne sur la base du bénévolat. C'est pourquoi, la contribution de chacun est nécessaire pour le bon fonctionnement du Club (travaux, démonstration, concours.....)

Sans vouloir jouer au « gendarme », il est important pour la bonne marche du Club, d'avoir un minimum de discipline au sein de celui-ci et de respecter les quelques règles suivantes :

- Sur le parking, il est fortement conseillé de tenir son chien en laisse.
- Avant la séance, détendre impérativement son chien (promenade sur le chemin).
- En cas de déjections sur le terrain, elles devront être ramassées immédiatement par le propriétaire du chien (pelle à votre disposition, seau d'eau, ramasse crottes ou sachets plastiques dans la poche).
- Respectez les horaires : en cas de retard, seul l'éducateur en charge de la séance peut vous laisser entrer sur le terrain.
- L'éducateur est responsable de la séance. Il a le droit de vous laisser entrer sur le terrain mais peut aussi vous demander de le quitter (lassitude du chien, chienne en chaleur, problème de santé du chien, mauvais comportement du maître vis à vis du chien ou de l'ensemble du groupe,...). L'éducateur est bénévole, il n'est là en aucun cas pour se faire mordre ou pallier à l'irresponsabilité d'un adhérent.
- Le Club se dégage de toute responsabilité envers les personnes venant s'entraîner en dehors des heures d'ouverture.
- L'accès au terrain de travail est strictement interdit aux personnes non-adhérentes au Club.

Cette liste n'est pas exhaustive. Ce sont les principaux points qui permettront un bon déroulement des séances, une agréable vie au Club et une bonne intégration du chien dans la vie de tous les jours.

Le local du club est ouvert à TOUS. Des panneaux d'informations sont à votre disposition, n'hésitez pas à les consulter et à demander les renseignements que vous souhaitez.

FICHE D'ADHÉSION

Club d'Éducation Canine de Brocéliande

<i>ADHÉRENT (S)</i>		
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
N° TEL MAIL		
DATE DE NAISSANCE		
PROFESSION		
<i>CHIEN (S)</i>		
NOM		
RACE		
DATE DE NAISSANCE		
TATOUAGE OU N° DE PUCE		
DATE DU VACCIN ANTIRABIQUE (facultatif)		
RESPONSABILITE CIVILE		

Je soussigné(e)(s)atteste avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur (affichés au local) et en accepter les dispositions sans réserve, et être informé qu'il est fortement conseillé de souscrire une individuelle accident.

A....., le

Signature(s)